RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CIRCULATION AUTOMOBILE INTERNATIONALE

PERMIS INTERNATIONAL

DE CONDUIRE N° 2013/633

Convention sur la circulation routière

du 8 novembre 1968

Valable jusqu'au 26 FEV. 2016 (1)

Délivré par Pour le Préfet de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur

à

le 27 FEV. 2013 Préfet des Bouches-du-Rhône

Numéro du permis de conduire national 13021330571

PREFECTURE des BOUCHES-du-RHONE DIRECTION DE RÉGLEMENTATION BUREAU de la CIRCULATION ROUTIÈRE (2)

Pour le Préfet
Le Chef du Bureau
Ph VITTORI (3)

(1) Trois ans après la date de délivrance ou à la date d'expiration de la validité du permis national de conduire, à celle des deux dates qui est antérieure à l'autre.
(2) Sceau ou cachet de l'autorité ou de l'association qui délivre le permis.
(3) Signature de l'autorité ou de l'association qui délivre le permis.

1. DOS SANTOS FIDALGO
2. Marco
3. Lisbonne (Portugal)
4. 19-01-1987
5. 13650 La Ciotat

A	(4)
B	(4) PREFECTURE 13-02
C	(4)
D	(4)
E	(4)

PREFECTURE des BOUCHES-du-RHONE DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION BUREAU de la CIRCULATION ROUTIÈRE 18 (4)

Signature du titulaire (6) :

EXCLUSIONS

Le titulaire est déchu du droit de conduire sur le territoire de (7) ..... jusqu'au .....

(8) A ..... le .....

..... (8)